



---

## *Métiers des gestionnaires administratifs*

---

Après de très nombreuses interventions du SNPA, les fiches métiers des gestionnaires administratifs B et C sont enfin, depuis hier, accessibles à tous sur intraforêt.

Pour le SNPA ceci est encore incomplet, car il manque le référentiel des activités. Le SNPA demande depuis plusieurs semaines que ce référentiel soit également mis sur intraforêt, mais il apparaît qu'au sein de la DRH il y a des positions divergentes pour cette publication.

Si le SNPA insiste autant pour que ce fichier qui n'a rien de confidentiel soit mis en ligne, c'est parce que les fiches métiers ne reprennent pas l'ensemble des activités du référentiel. Or le référentiel est basé sur les activités réellement exercées.

Pour que chacun soit à même de vérifier que toutes les activités significatives qu'il exerce figurent bien sur sa fiche de poste, il doit avoir accès à ce référentiel qui les codifie.

Dès l'instant que ce référentiel activités n'est pas encore en ligne sur intraforêt, le SNPA vous invite à en faire la demande auprès de votre chef de service (directeur d'agence, directeur territorial, directeur régional, chef de département etc.)

Sachez qu'actuellement tous vos postes sont de nouveau balayés dans les territoires sous l'égide de la DRH nationale.

Vous devez donc si cela n'a pas encore été fait et obtenu demander votre fiche de poste actuelle et si nécessaire la compléter des activités que vous exercez et qui ne seraient pas mentionnées.

C'est au vu de ces fiches de postes que les territoires et la direction générale arrêtent votre classement de poste.

**Soyez vigilant, car c'est d'abord au niveau territorial que s'effectue votre classement de postes, et celui-ci aura une incidence sur le régime indemnitaire (RIFSEEP).**

Paris le 15 janvier 2016